

**Assemblée générale**

Soixante-quinzième session

Documents officiels

Distr. générale  
8 décembre 2020  
Français  
Original : anglais

---

**Cinquième Commission****Compte rendu analytique de la 5<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 6 novembre 2020, à 10 heures

*Président* : M. Amorín ..... (Uruguay)**Sommaire**

Point 120 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations :

- a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
- b) Nomination de membres du Comité des contributions
- c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements
- d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale
- e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit
- f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 120 de l'ordre du jour : Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations**

1. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur l'article 92 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les élections au scrutin secret, sur le paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée relative à la rationalisation de ses procédures et de son organisation et sur le paragraphe 47 de la résolution 71/323 de l'Assemblée sur la revitalisation de ses travaux.

2. Il considère que la Commission souhaite suivre la pratique établie consistant à ne faire porter le scrutin que sur les personnes dont la candidature a été proposée pendant la période fixée à cet effet.

3. *Il en est ainsi décidé.*

**a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/75/101/Rev.1 ; A/C.5/75/4)**

4. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 155 et 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a invité l'Assemblée à nommer 10 personnes, 5 pour pourvoir les sièges du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui deviendraient vacants le 31 décembre 2020 et 5 pour pourvoir les sièges qui ont été ajoutés au Comité conformément aux dispositions de sa résolution 74/267 (A/75/101/Rev.1) et donné le nom des 13 personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/C.5/75/4).

5. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Europe orientale et des États d'Amérique latine et des Caraïbes correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

6. *La Commission recommande par acclamation la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de M. Bachar Bong (Tchad), M. Kalkoul (Algérie) et M<sup>me</sup> Nalwanga (Ouganda), pour les États d'Afrique, de M. Bakanauskas (Lituanie) et*

*M. Chernikovite (Fédération de Russie), pour les États d'Europe orientale, et de M<sup>me</sup> Maciel (Paraguay) et M<sup>me</sup> Ruas (Brésil), pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes.*

7. **Le Président**, appelant l'attention des membres de la Commission sur les articles 93, 94 et 128 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les invite à élire au scrutin secret un(e) candidat(e) des États d'Asie et du Pacifique et deux candidats des États d'Europe occidentale et autres États.

*États d'Asie et du Pacifique*

8. *Sur l'invitation du Président, M. Asuta (Kenya) et M<sup>me</sup> Csok (Hongrie) assument les fonctions de scrutateurs.*

9. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

|                                |     |
|--------------------------------|-----|
| Nombre de bulletins déposés :  | 193 |
| Nombre de bulletins nuls :     | 1   |
| Nombre de bulletins valables : | 192 |
| Nombre d'abstentions :         | 2   |
| Nombre de votants :            | 190 |
| Majorité requise :             | 96  |
| Nombre de voix obtenues :      |     |
| M <sup>me</sup> Maitra (Inde)  | 126 |
| M. Al-Dabag (Iraq)             | 64  |

10. *M<sup>me</sup> Maitra (Inde) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'elle soit nommée membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

*États d'Europe occidentale et autres États*

11. *Sur l'invitation du Président, M<sup>me</sup> Premchit (Thaïlande) et M<sup>me</sup> Cheong (Guyana) assument les fonctions de scrutatrices.*

12. *Il est procédé au vote au scrutin secret.*

|  |     |
|--|-----|
| Nombre de bulletins déposés :                              | 193 |
| Nombre de bulletins valables :                             | 193 |
| Nombre de votants :  | 193 |
| Majorité requise :   | 97  |
| Nombre de voix obtenues :                                  |     |
| M <sup>me</sup> Chiurazzi-Maxfield (États-Unis d'Amérique) | 114 |
| M. Terzi (Turquie)   | 108 |
| M. Lennartsson (Suède)                                     | 99  |
| M. Belmont Roldán (Espagne)                                | 56  |

13. *M<sup>me</sup> Chiurazzi-Maxfield (États-Unis d'Amérique) et M. Terzi (Turquie) ayant obtenu la majorité requise, la Commission recommande qu'ils soient nommés*

membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**b) Nomination de membres du Comité des contributions (A/75/102/Rev.1 ; A/C.5/75/5)**

14. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 158 et 159 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, a invité l'Assemblée à nommer six personnes pour pourvoir les postes du Comité des contributions qui deviendraient vacants le 31 décembre 2020 (A/75/102/Rev.1) et donné le nom des six personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/C.5/75/5).

15. Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

16. *La Commission recommande par acclamation la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions au Comité des contributions, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de M<sup>me</sup> Jun Ji-sun (République de Corée) et M. Lin Shan (Chine), pour les États d'Asie et du Pacifique, de M. Laputin (Fédération de Russie), pour les États d'Europe orientale, de M. Sardinha Pinto (Brésil), pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de M. Holsch (Allemagne) et M. Townley (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), pour les États d'Europe occidentale et autres États.*

**c) Confirmation de la nomination de membres du Comité des placements (A/75/103 ; A/C.5/75/6)**

17. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant à l'article 20 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, a invité l'Assemblée générale à confirmer la nomination des quatre personnes qu'il avait désignées pour pourvoir les sièges du Comité des placements qui deviendraient vacants le 1<sup>er</sup> janvier 2021, dont trois nominations reportées de la soixante-quatorzième session (A/75/103) et proposé à l'Assemblée de confirmer la nomination, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, de quatre membres ordinaires dont il donnait le nom, ainsi que celle de M. Klein (États-Unis

d'Amérique) à la présidence du Comité pour un mandat prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/C.5/75/6).

18. Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation à l'Assemblée de confirmer la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

19. *La Commission décide par acclamation de recommander à l'Assemblée de confirmer la nomination de M. Al-Rumayyan (Arabie saoudite), de M<sup>me</sup> Alade (Nigéria), de M<sup>me</sup> Khanjenkova (Fédération de Russie) et de M<sup>me</sup> Parise (Argentine) comme membres ordinaires du Comité des placements, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, et celle de M. Klein (États-Unis d'Amérique) à la présidence du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

20. **Le Président** dit que dans la même note (A/C.5/75/6), le Secrétaire général, suivant la pratique établie, a proposé également à l'Assemblée de confirmer la reconduction dans ses fonctions d'un membre ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

21. *La Commission recommande par acclamation à l'Assemblée générale de confirmer la reconduction dans ses fonctions de M. Tall (Mali) comme membre ad hoc du Comité des placements pour un mandat d'un an prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021.*

**d) Nomination de membres de la Commission de la fonction publique internationale (A/75/104 ; A/C.5/75/7)**

22. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux articles 2 à 4 du Statut de la Commission de la fonction publique internationale, a invité l'Assemblée générale à nommer cinq personnes pour pourvoir les postes de la Commission de la fonction publique internationale qui deviendraient vacants le 31 décembre 2020 (A/75/104) et donné le nom des cinq personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/C.5/75/7).

23. Le nombre de candidats des États d'Afrique, des États d'Asie et du Pacifique et des États d'Europe orientale correspondant au nombre de sièges vacants pour ces groupes, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la

nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

24. *La Commission recommande par acclamation la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions à la Commission de la fonction publique internationale, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de M. Djacta (Algérie) et M. Zahid (Maroc), pour les États d'Afrique, de M. Kim Pan-Suk (République de Corée) et M. Wang Xiaochu (Chine), pour les États d'Asie et du Pacifique, et de M. Golubovskiy (Fédération de Russie), pour les États d'Europe orientale.*

25. **Le Président**, rappelant que par sa décision 73/407, l'Assemblée générale a désigné M. Djacta (Algérie) Président de la Commission de la fonction publique internationale pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019, dit que, après avoir été reconduit dans ses fonctions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'intéressé continuera d'assurer la présidence de la Commission jusqu'au 31 décembre 2022.

**e) Nomination de membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit**  
(A/75/105/Rev.1 ; A/C.5/75/8)

26. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant aux paragraphes 3, 10, 11, 12 et 13 de l'annexe de la résolution 61/275 de l'Assemblée générale, a invité l'Assemblée à nommer deux personnes pour pourvoir les sièges du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qui deviendraient vacants le 31 décembre 2020 (A/75/105/Rev.1) et donné les noms des deux personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/C.5/75/8).

27. Le nombre de candidats n'excédant pas le nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

28. *La Commission recommande par acclamation la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions au Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de M. Makwetu (Afrique du Sud) et M<sup>me</sup> St. Laurent (États-Unis d'Amérique).*

**f) Nomination de membres et de membres suppléants du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies** (A/75/106 ; A/C.5/75/9)

29. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur les notes dans lesquelles le Secrétaire général, se référant à l'article 6 des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, a invité l'Assemblée générale à nommer quatre membres et quatre membres suppléants pour pourvoir les sièges du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies qui deviendraient vacants le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/75/106) et donné le nom des huit personnes dont la candidature avait été proposée par le gouvernement de leur pays aux fins de leur nomination ou de leur reconduction dans leurs fonctions pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (A/C.5/75/9).

30. Le nombre de candidats correspondant au nombre de sièges vacants, le Président considère que la Commission souhaite recommander par acclamation la nomination des candidats ou leur reconduction dans leurs fonctions.

31. *La Commission recommande par acclamation la nomination ou la reconduction dans leurs fonctions au Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour un mandat de quatre ans prenant effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021, de M. Al Kabir (Bangladesh), M. Chumakov (Fédération de Russie), M. Mazemo (Zimbabwe), M. Owade (Kenya), M<sup>me</sup> Poroli (Argentine), M. Stosberg (Allemagne), M. Traystman (États-Unis d'Amérique) et M. Yamaguchi (Japon).*

*La séance est levée à 11 h 55.*